

COMMUNE DE LOMBEZ

**REGULARISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET
PIETONNIERE DEPUIS LA RESIDENCE DE LOISIRS
DU CHATEAU DE BARBET JUSQU'A LA COMMUNE
DE SAMATAN, VIA LE CENTRE DE LA COMMUNE
DE LOMBEZ**

- PIECE E -

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES
OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS**

Principes généraux

→ Tracé en plan : Côté Lac de Samatan et en bordure de la RD 39
Côté Château de Barbet et en bordure de la RD 632

→ Profil en long : suivre le plus possible le terrain naturel.

→ Usage : en site propre et en dehors de l'emprise des routes départementales.
Piste commune pour les cyclistes et les piétons, sauf franchissement de points particuliers.

Caractéristiques de la piste

→ Entre le Château de Barbet et l'entrée de Lombez :

Longueur : 2 000 m

Largeur : 2 m

Revêtement : enduit bicouche

→ Traversée de Lombez :

Longueur : 1 400 m

Largeur : celle de la voirie existante

Revêtement : celui de la voirie existante

→ Entre la sortie de Lombez et la base de loisirs :

Longueur : 1 700 m

Largeur : celle de la chaussée existante

Revêtement : celui de la chaussée existante en partie urbaine et un enduit bicouche pour le reste de l'itinéraire

Signalétique

Panneaux directionnels

Marquage au sol aux intersections avec la RD 632 et la RD 39

Aménagements paysagers

Arbres (plantation d'une centaine d'arbres par le Département du Gers)

Mobilier urbain (2 bancs)